



Secrétariat  
Affaire suivie par :  
Jeanne RIFFAUD  
Tél : 04 73 99 34 22  
Mél : ce.dec@ac-clermont.fr

## **Note à l'attention des Chefs d'établissement**

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

### **Objet : Utilisation de la calculatrice pour la session 2022**

Depuis la session 2020, la mise en œuvre de la **circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015** relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **s'applique pour toutes les épreuves** (épreuves ponctuelles et de remplacement, épreuves terminales, contrôle en cours de formation) **de tous les examens et concours de l'enseignement scolaire ainsi que pour le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), le diplôme d'expertise comptable (DEC) et le brevet de technicien supérieur (BTS)**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées. **Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.**

En conséquence les sujets d'examens de la session 2022 pour lesquels la calculatrice est autorisée comporteront sur la page de garde la mention suivante :

« L'usage de calculatrice avec mode examen **actif** est autorisé.  
L'usage de calculatrice **sans mémoire**, « type collègue » est autorisé.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec **mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves**, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent. **Cette consigne sera rappelée par le surveillant.**

Pour parfaire cette information, ces dispositions figureront au verso des convocations de l'ensemble des candidats (scolaires, individuels et CNED).

Pour éviter tout contentieux, il vous appartient de prendre toutes les mesures que vous jugerez utiles pour assurer **la plus large diffusion de ces nouvelles dispositions** auprès des candidats aux examens, auprès des enseignants et des surveillants.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration pour le bon déroulement des examens.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Cheffe de division des examens et concours

Anne-Catherine HARNOIS